

Huffington Post : Présidentielle ...

Présidentielle, accomplirez-vous votre devoir citoyen?

Est-ce que vous accomplissez correctement votre devoir de citoyen à chaque échéance électorale ? Avez-vous d'ailleurs le sentiment d'être réellement représentés par ceux qui se présentent et pour qui nous sommes censés donner notre voix ?

Dans notre démocratie, le droit de vote est bien entendu un acte civique de la plus haute importance et un privilège au regard des dictatures qui nous entourent. Il traduit l'engagement de chaque électeur et témoigne de la légitimité populaire de nos élus. La loi doit donc permettre à tout électeur se rendant aux urnes d'exprimer son opinion et donc son choix. Une formule résume parfaitement cette exigence démocratique: **1 vote = 1 voix**.

Il apparaît cependant que chaque nouveau scrutin confirme un nombre grandissant des abstentionnistes et des votes protestataires. Cette crise de confiance entre les citoyens que nous sommes et la classe politique pourrait être atténuée s'il était proposé aux électeurs un outil permettant d'exprimer leur insatisfaction.

Cet outil existe: **c'est le vote blanc**.

Or, l'article L.66 du code électoral ne distingue pas un vote nul (qui n'est pas "valable") du vote blanc (qui "n'exprime pas de choix"). Au moment du dépouillement, l'électeur qui a choisi de voter blanc et d'exprimer ainsi son insatisfaction face aux choix qui lui sont proposés disparaît purement et simplement des résultats.

- Est-il normal, en cas de contestation politique, d'avoir recours à l'abstention, seul moyen d'être pris en compte ?
- Comment pourrions-nous, autrement qu'avec le vote blanc, dissocier le vote d'accord du vote sanction ?
- Quelle légitimité accorder à nos élus alors même que persiste une telle confusion sur le message des urnes ?

La campagne actuelle ne semble pas déroger à la règle. Nicolas Sarkozy ayant obtenu le titre de "Président le plus détesté de la Ve République", les programmes de l'ensemble des candidats se résument désormais en un mot d'ordre simple et généralisé "contre" le président sortant.

Quel programme !

Les citoyens doivent avoir les moyens d'exprimer leurs opinions par adhésion autour d'un projet et non par rejet. Contraindre des électeurs désireux d'exprimer une insatisfaction à se réfugier, faute de mieux, dans l'abstention ou le vote sanction est une grave erreur.

Le vote blanc propose une alternative efficace car il n'est ni une abstention ni un vote nul. Il permet de constater que l'offre politique ne correspond pas aux attentes des électeurs et devient l'expression officielle d'une forme de désaccord et donc une opinion à part entière.

Voter pour s'exprimer, pas seulement pour choisir. Le 22 avril prochain, vous serez invités à vous exprimer dans les urnes. Le Parti du Vote Blanc n'ayant pu rassembler les 500 parrainages qui auraient permis de présenter son candidat, nous appelons chacun d'entre vous à aller voter. Votre avis compte. Mais si aucun des choix proposés ne vous convient, rien ne vous oblige à choisir par défaut le moins pire d'entre eux.

Il vous appartient de le dénoncer clairement, non en cédant à la facilité de l'abdication ou de l'erreur de manipulation volontaire -votre message ne sera pas entendu- mais en glissant un bulletin blanc dans l'enveloppe, car seul le vote blanc ne laisse aucun doute sur son message, aucune autre interprétation possible que "je ne suis pas représenté par ces candidats".

Les bulletins blancs n'étant pas mis à votre disposition dans les bureaux de vote, vous devrez, soit le fabriquer

vous-même, soit imprimer celui que nous mettrons à votre disposition sur notre site www.parti-du-vote-blanc.fr.

En partenariat avec d'autres groupes favorables à la reconnaissance du vote blanc, nous mandaterons dans chaque bureau de vote des personnes dont la mission sera d'assister au dépouillement et au comptage des bulletins blancs distinctement des votes nuls.

Face à un vote blanc massif, le pouvoir politique ne pourra échapper à ses responsabilités. Sous réserve de certaines conditions, la loi nous offre la possibilité de contester les résultats et d'obtenir l'invalidation du vote.

Vous êtes la solution! Le 22 avril 2012, si aucun candidat ne vous convient, votez-le!

Stéphane GUYOT

Président du Parti du Vote Blanc



The screenshot shows the Huffington Post website interface. At the top, it displays the date '14 MARS 2012' and the site's logo 'LE HUFFINGTON POST en association avec le Groupe Le Monde'. A navigation bar includes categories like 'À LA UNE', 'PRÉSIDENTIELLE 2012', 'ÉCONOMIE', 'INTERNATIONAL', 'CULTURE', and 'TENDANCES'. The main article title is 'Présidentielle, accomplirez-vous votre devoir citoyen?' with a sub-headline 'Est-ce que vous accomplissez correctement votre devoir de citoyen à chaque échéance électorale...'. The author's name 'Stéphane Guyot' and title 'Créateur du Parti du vote blanc' are visible. A sidebar on the right features a 'VOTRE COMMUNAUTÉ' section with social media icons and a 'LES PLUS LUS SUR LE HUFFPOST' section with a featured article 'Des SDF utilisés comme bornes wifi'.

http://www.huffingtonpost.fr/stephane-guyot/vote-blanc_b_1379845.html